



Association des résidents  
du LAC DES PILES inc.



# LE PILIER

JOURNAL DE L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC DES PILES

[lacadespiles.org](http://lacadespiles.org)

VISITEZ-NOUS!

Édition printemps 2025

## Mot du président

Par *Christian Carrier*, président

Malgré une tempête hivernale tardive, le printemps est enfin de retour et avec lui le moment de vous informer sur les différents dossiers qui ont retenu l'attention du conseil d'administration qui s'est réuni à quelques reprises au cours des derniers mois. Dans cette édition du Pilier, vous trouverez, entre autres, des articles concernant les dégâts autour du lac suite à l'ouragan Debby, le résumé de l'AGA 2024, la trésorerie de l'association, la pêche et quelques rappels utiles sur la navigation respectueuse et la protection de la qualité de l'eau du lac. Vous pouvez évidemment avoir encore plus d'information en consultant notre Guide du résident sur le site Web de l'Association.



Nous avons réussi à rencontrer le maire et monsieur Éric Lesage, le nouveau responsable du service d'aménagement du territoire, à quelques reprises au cours de la dernière année pour tenter de faire avancer différents dossiers importants pour les riverains comme l'entretien des chemins tant publics que privés, l'hébergement touristique et le zonage et aussi la protection de la qualité de l'eau du lac en particulier par une meilleure gestion du ruissellement. Nous pourrions vous donner plus d'information concernant ces sujets lors de l'assemblée générale annuelle de l'association qui se tiendra le dimanche 6 juillet à 9h00 au 2800 du Parc. Des prix de présence seront distribués et un lunch sera servi après la réunion.

Cette année, nous allons distribuer un dépliant qui résume les bonnes pratiques qui favorisent une meilleure cohabitation et un bon voisinage pour tous les résidents. Ce document explique, entre autres, les différentes zones délimitées par les bouées pour que tous les résidents puissent profiter du lac en y pratiquant diverses activités nautiques. Rappelons que la zone de 0 à 30 mètres de la rive devrait être réservée aux baigneurs. La zone de 0 à 100 mètres est dite sans vague et on devrait y circuler à moins de 10 km/h (6 mi/h). Enfin la zone située à plus de 300 mètres de la rive est le seul endroit où les activités nautiques générant des vagues surdimensionnées peuvent être pratiquées et l'horaire est limité la fin de semaine entre 10h et 18h le samedi et 13h et 21h le dimanche. Nous espérons que la diffusion de ce dépliant à tous les résidents et aux visiteurs contribuera à améliorer la qualité de vie autour de notre lac. Nous sollicitons votre soutien afin de pouvoir maintenir les services offerts aux membres de l'Association en devenant membres pour un montant de 50\$. Vous pouvez vous inscrire et payer facilement en ligne en plus de réduire ainsi le travail des bénévoles attirés au recrutement des membres. De plus votre carte de membre vous donne droit à certains rabais exclusifs chez certains de nos commanditaires (voir les détails sur notre site Web).

*Au plaisir de vous croiser bientôt chers voisins.*



Nous vous invitons à venir cliquer sur l'onglet « **J'aime** » pour témoigner votre intérêt pour notre page et par la suite être informés de toute nouvelle publication nous concernant.

**Association des résidents du lac des Piles**

**Suivez-nous sur notre page Facebook** où nous nous efforçons de mettre à jour des informations d'intérêt public pour les amateurs de nature et d'environnement que vous êtes ainsi que les avis de convocation, invitations aux activités, photos et articles concernant le lac des Piles.



Association des résidents  
du LAC DES PILES inc.

**ASSEMBLÉE**  
générale annuelle

**DIMANCHE 6 juillet 2025**  
9 heures

au **2800 du Parc**  
2800, chemin de Saint-Jean-des-Piles  
comme l'an dernier

## LE PASSAGE DE LA TEMPÊTE DEBBY *Par Claude Leclerc, secrétaire de l'Association*

Les changements climatiques se font sentir depuis quelques années et l'été 2024 n'a pas échappé à cette tendance. Une importante tempête a déferlé de grandes quantités de pluie sur le secteur du Lac des Piles le 9 août 2024 entraînant des bris importants sur le réseau routier et sur plusieurs résidences autour du lac.

### **Chemin Laperrière, Touladi et autres dans le secteur St-Gérard :**

Le Chemin Laperrière a été très endommagé requérant des réparations qui pourraient dépasser les 50 000\$. Ces chemins sont «privés» ce qui pourrait représenter une dépense importante pour les résidents concernés. Les résidents du secteur ont coordonné les travaux de stabilisation de la route. Les travaux pourraient s'échelonner sur plusieurs mois.

### **Chemin de la Baie-Martin :**

Le Chemin de la Baie-Martin est municipalisé ce qui veut dire que la Ville de Shawinigan est responsable de son entretien et de ses réparations. Le Chemin a été endommagé sur toute sa longueur (environ 4 km). 4 ponceaux ont été emportés partiellement ou totalement. La couverture de gravier avait également disparu à plusieurs endroits. La grande côte derrière le camping a été très endommagée. La circulation des automobiles n'était plus possible sur le Chemin de la Baie-Martin. De plus, le Rang St-Olivier qui conduit au Chemin de la Baie-Martin a été sectionné le rendant inutilisable pendant une dizaine de jours. La Ville a mis en fonction un ponton pour permettre aux riverains du secteur et aux Campeurs du Camping de la Baie-Martin de se rendre à la Marina. De là, une navette assurait le transport routier jusqu'à Grand-Mère. Ce service a été offert le temps requis pour la réparation du Rang St-Olivier et la stabilisation des

ponceaux sur le Chemin de La Baie Martin. Les travaux de réparation ont débuté dès le lendemain de la tempête du 9 août et se sont poursuivis jusqu'en novembre. Tous les ponceaux ont été remplacés, une couche de gravier a été étendue sur le chemin et la grande côte a été réparée. De l'asphalte est étendue aux endroits où il y en avait.

### **Chemin du Lac des Piles :**

Le Chemin du Lac des Piles est municipalisé sur une partie de sa longueur mais demeure privé dans la dernière section vers la Baie-Vincent. Plusieurs ponceaux ont été emportés ce qui a causé des dommages très importants aux terrains privés et à certaines résidences. Un terrain situé dans la section du chemin privé a été presque totalement emporté et de lourds dommages sont constatés à la propriété. La Ville a effectué des réparations sur la section municipalisée, mais les riverains qui habitent sur la section privée sont laissés à eux-mêmes. Des réparations de cette ampleur nécessitent la supervision d'ingénieurs, d'inspecteurs et l'implication de contracteurs.

Il serait intéressant que les travaux sur les chemins privés soient supervisés et coordonnés par la Ville et le Ministère de l'environnement en collaboration avec les riverains et le CA de l'Association. Ces grandes réparations nécessitent certaines connaissances en ingénierie et en voirie. Les changements climatiques sont là pour rester et on ne peut laisser les citoyens seuls face aux travaux majeurs à réaliser au cours des prochaines années. Une aide financière de la Ville serait également appréciée pour couvrir une partie de ces importantes réparations qui résultent des conditions météorologiques extrêmes.

## C'EST LE TEMPS DE RENOUELER VOTRE ADHÉSION À VOTRE ASSOCIATION !

*Par David Millette, responsable du comité recrutement*

Chers amis riverains,

Le printemps est arrivé et le beau temps est à nos portes. Qui dit beau temps dit le retour de la belle saison au Lac des Piles. Nous profitons de l'occasion pour vous inviter à devenir membres ou à renouveler votre carte de membre de l'Association des résidents du lac des Piles.

L'Association des résidents du lac des Piles est une organisation bénévole dont la mission est de défendre et de promouvoir l'intérêt de ses membres en intervenant de manière à préserver l'environnement, la qualité de l'eau et la qualité de vie des personnes qui y habitent.

L'exécutif s'efforce d'être à l'écoute de ses membres. Elle les représente auprès des divers interlocuteurs et instances régionales. Notre association est devenue une référence en matière de protection de la qualité de vie au lac comme le démontrent les nombreux appels d'associations de lac de la région qui veulent bénéficier de notre expérience.

Notre lac est l'un des plus beaux au Québec et nous nous devons de le préserver. L'apport de chacun d'entre vous contribue à l'amélioration et la préservation de notre magnifique plan d'eau. L'association souhaite ainsi permettre à ses membres de participer activement à notre mission.

Nous vous sollicitons donc afin d'augmenter le nombre de membres afin d'être plus représentatifs. Chaque année nous amène de nouveaux riverains. Nous comptons donc sur nos anciens afin de les sensibiliser à l'importance de devenir membre.

Que vous soyez résident saisonnier ou annuel, cette association est la vôtre. Le lac est le vôtre. Plus nous serons de résidents à unir nos voix et plus nous formerons un groupe représentatif de la diversité des résidents du lac. Au plaisir de vous accueillir parmi nos membres.

***Bonne saison estivale à tous !***

### **Modalités de paiement**

#### **1. Paiement en ligne (recommandé)**

Pour faciliter le travail des bénévoles et pour recevoir par courriel un accusé de réception pour le paiement de votre carte de membre, il est fortement recommandé de compléter votre adhésion et son paiement en ligne en vous rendant directement sur le site web de l'association sous l'onglet « devenir membre ».

**[lacadespiles.org/devenir-membre](http://lacadespiles.org/devenir-membre)**

#### **2. Paiement par chèque et par la poste**

Compléter le formulaire d'adhésion et nous le retourner avec un chèque.

p.j. Formulaire d'adhésion (dans le journal)



## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024 EN BREF

Par **Claude Leclerc**, secrétaire

L'Assemblée générale annuelle des résidents du Lac des Piles s'est tenue le 7 juillet 2024 au 2800 du Parc, Chemin de St-Jean des Piles. 30 membres se sont rassemblés en plus des 7 membres du CA suivants :

**Christian Carrier**, président  
**Claude Leclerc**, secrétaire  
**Gaëtan Roy**, trésorier  
**Jean-François Laforme**, administrateur  
**Stéphane Diamond**, administrateur  
**David Milette**, administrateur  
**Jocelyn Béland**, administrateur

### Voici un résumé de cette rencontre.

M. Christian Carrier a présenté les principaux dossiers qui ont été traités par le CA au cours de l'année 2023-2024 :

- Révision des règlements généraux.
- Application du code d'éthique sur la navigation, le partage des usages et le bon voisinage.
- Projet d'encadrement de l'hébergement touristique par la Ville de Shawinigan.
- Gestion du site WEB par la firme ADN. Révision et clarification du mandat.
- Consolidation du membrariat (membership) de l'Association.
- Utilisation des différentes plateformes en ligne. Site WEB, FACEBOOK, INFOLETTRES
- Suivi des dossiers environnementaux :
  - Protection des rives (bandes riveraines)
  - Conformité des fosses septiques
  - Gestion des eaux de ruissellement
  - Qualité de l'eau

Cette année, nous n'avons pas de statistiques récentes à vous déposer concernant les dossiers environnementaux. Il n'a pas été possible d'obtenir des rencontres de suivi avec les autorités de la Ville de Shawinigan. Un remplacement a été fait à la direction des services de l'environnement. Un remaniement des tâches a suivi ce qui a entraîné le report de nos rencontres annuelles.

Le CA s'est réuni à six reprises cette année :

- 19 août
- 5 décembre
- 12 mars
- 17 octobre
- 6 février
- 28 mai

Nous avons également collaboré avec des organismes qui partagent nos objectifs :

- RACELS (regroupement des associations de lacs et cours d'eau de Shawinigan).
- BVSM (bassin versant du St-Maurice).

### Autres sujets présentés par notre président :

- Production du journal Le Pilier une fois par année au printemps en version électronique.
- Paiement en ligne de la carte de membre. La majorité des membres utilisent maintenant le paiement en ligne. Les directives à ce sujet se trouvent sur notre site WEB.
- Production d'infolettres en cours d'année afin d'informer nos membres sur divers sujets.

### Priorités 2025 :

- Relancer les rencontres avec la Ville de Shawinigan afin d'assurer le suivi des dossiers environnementaux;
- Améliorer le membership de notre association et le sentiment d'appartenance;
- Suivi du développement des sites d'hébergement touristique autour du lac;
- Gestion du niveau de l'eau par la Ville de Shawinigan;
- Installation et retrait des bouées de navigation.
- Application du code d'éthique du Lac des Piles (cohabitation harmonieuse entre les usagers du lac).
- L'entretien des chemins publics et privés autour du lac.

Par la suite, notre trésorier M. Gaëtan Roy a déposé les états financiers en plus de présenter les résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2024. M. Roy a également déposé les prévisions budgétaires pour l'année 2024-2025. Les différents documents ont été projetés sur écran géant afin de faciliter leur consultation.

### Élection des membres du CA 2024-2025 :

L'élection des membres du CA a permis de former le nouveau CA 2024-2025.

**Christian Carrier**, président  
**Stéphane Diamond**, vice-président  
**Gaëtan Roy**, trésorier

**Claude Leclerc**, secrétaire  
**Jean-François Laforme**, administrateur  
**Jocelyn Béland**, administrateur  
**David Milette**, administrateur

### À la période de questions, quelques sujets ont été débattus.

• **Respect du code d'éthique du Lac des Piles :**  
 Une intervention a été faite sur le non-respect du code d'éthique par certains usagers d'embarcations :

- Circulation des bateaux à l'intérieur des bouées blanches (bouées de 100 mètres). Cette zone est réservée à la pratique de sports non motorisés.
- Lavage des bateaux. Il semble que plusieurs rampes d'embarquement privées permettent la mise à l'eau des bateaux ce qui rend difficile l'application du règlement sur le lavage des bateaux.
- L'attitude téméraire de certains navigateurs nuit au principe de cohabitation harmonieuse des usagers.

Notre président fait remarquer que l'Association a un devoir d'information et de sensibilisation mais le pouvoir d'application des règles appartient à la Ville. Il est suggéré de placer de grandes affiches aux entrées du lac afin de sensibiliser les usagers à l'importance de respecter le code d'éthique. La distribution d'un imprimé du code d'éthique est également envisagée.

### • Chalets en location

Certains locataires ne semblent pas connaître les règles du code d'éthique et adoptent des comportements dérangeants. Il serait indispensable que les propriétaires fassent bien connaître aux locataires les règles du code d'éthique qui régissent une cohabitation harmonieuse.

### • Fin de la rencontre

L'assemblée générale s'est terminée à 10h50, suivie d'un dîner hot-dog offert aux membres présents. De plus, des chandails et des casquettes à l'effigie de l'Association sont remis aux membres présents. Merci à tous et à toutes pour votre présence et votre participation à cette AGA 2024.



**TrakMaps** Disponible pour **GPS**

**Lac des Piles** Québec

Cartes imprimées - Cartes numériques pour GPS 1 877 861-8725  
 Marine - Topographie - Sentiers - Chasse www.TrakMaps.com



## Guide de bonnes pratiques

- Fosse septique conforme
- Bande de protection riveraine de 15 mètres
- Entretien de la végétation permettant l'accès au lac
  - Pente < 30% = 5 mètres de large maximum
  - Pente > 30% = 1,2 mètres de large maximum ou escalier
- Produits biodégradables sans phosphate
- Évitez l'utilisation d'herbicides et de pesticides
- Lavage des bateaux obligatoire
- Respect des rives et de la faune aquatique
- Respect de la zone des baigneurs (100 m)
- Respect de la zone nautique "WAKE" (300 m)
- Bruit nuisible prohibé
- Respect du code de navigation du lac des Piles



● Bouée sphérique (Ballon) Zone de WAKE 300 m	▲ Camping
○ Bouée sphérique (Ballon) Zone sans vague 0-100 m	⚓ Marina
☼ Bouée lumineuse	☞ Mise à l'eau
🏠 Roche et haut fond	★ Roche
🚧 Bouée signalant Roche et haut fond	🔴 Zone de haut fond
🛡️ Bouée zone de protection de la prise d'eau de la ville	🔲 Zone de restriction Prise d'eau de Shawinigan Pas de vagues 10 km/h maximum
🌊 Zone de protection 100 m	
🚫 Zone nautique "WAKE" 300 m	

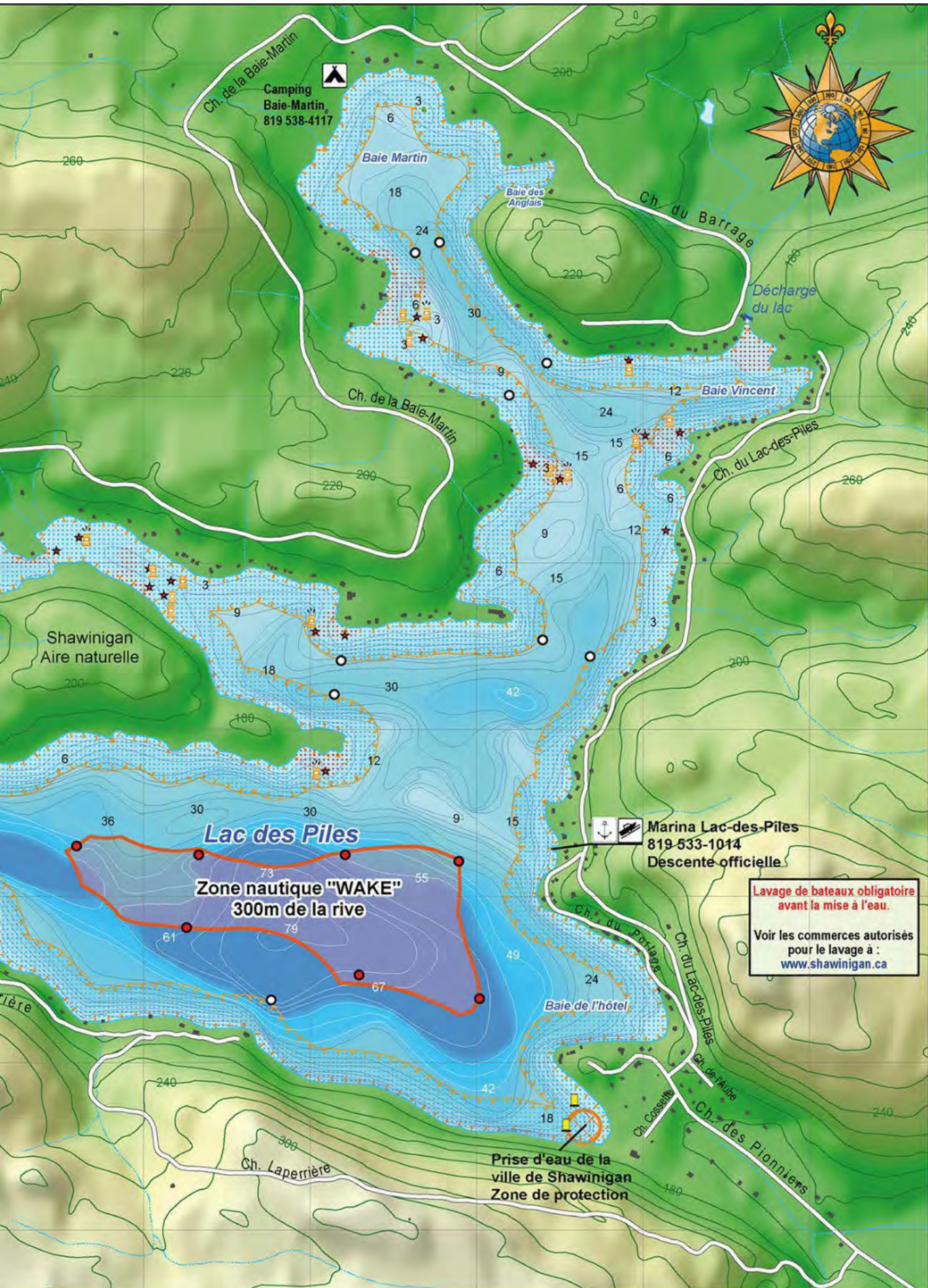
Profondeur  
79 m / 260 pi

Élévation et profondeur en mètres

0 100 200 400 Mètres

UTM NAD 83, Zone 18

Zone de protection, prise d'eau ville de Shawinigan  
50 mètres  
Pas de vagues  
Pas d'embarcations à essence



**Lavage de bateaux obligatoire avant la mise à l'eau.**

Voir les commerces autorisés pour le lavage à : [www.shawinigan.ca](http://www.shawinigan.ca)

## Mot du trésorier

Bonjour à tous,

Nous voici à la fin de notre exercice financier de 24-25 (31 mars 2025).

### Bénéfice net

En cette année nous dégageons un bénéfice net de 7 243 \$ dont 2 380 \$ attribués aux projets spéciaux. Ce bénéfice est en progression de 3 273 \$ sur l'an dernier.

### Produits

Du côté produits (revenus) nous terminons avec 14 671 \$ donc une progression de 2 227 \$ sur l'an dernier. Cette progression vient principalement des dons. Notre niveau de membre se maintient avec l'année précédente avec 129 membres.

### Charges

Les charges (dépenses) ont totalisé 7 428 \$ ce qui est une diminution de 1 156 \$ sur l'an dernier. Les diminutions proviennent principalement de notre site informatique pour la mise à jour afin respecter la loi 25 sur le respect à la vie privée pour l'année précédente en explique une partie de la baisse. Nous avons aussi offert en plus des casquettes de gilets cette année lors de l'assemblée annuelle l'été dernier.

### Situation financière

Notre situation financière se porte bien présentant des surplus accumulés de 39 049 \$ ce qui représente la totalité de nos actifs en caisse.

Le détail de chacun de ces éléments vous sera présenté lors de notre assemblée générale.

Au plaisir de vous voir à ce moment.

**Par Gaëtan Roy**, trésorier

## Le coin du pêcheur

*Par Jocelyn Béland*

**Le Coin du pêcheur se veut un espace pour partager les bonnes pratiques de pêche sur le lac et ainsi promouvoir la préservation de cette précieuse ressource.**

Bonjour à tous, j'espère que vous avez passé un bel hiver et que, comme moi, vous attendez les belles journées d'été afin de profiter de votre sport préféré. Je souhaite aujourd'hui aborder un sujet crucial : la réglementation de la pêche au Québec.

Le lac des Piles est situé dans la zone 26.

Les pêcheurs du lac ont l'habitude de cibler quatre espèces principales : l'achigan (limite de 6 prises), le touladi ou truite grise (limite de 2 prises) et les espèces plus petites comme le crapet soleil et le crapet de roche. Le touladi ou truite grise est soumis à une limite de longueur de 45 cm et plus, ainsi qu'à une limite de prise de 2 poissons par jour. **Ces limites ne sont pas cumulatives.**

Par exemple, si je pêche une truite grise en matinée et que je décide de la manger pour le dîner, mon quota de deux prises quotidiennes de truite grise est réduit à une seule pour le reste de la journée. Je ne peux en aucun cas pêcher et conserver plus de deux truites grises au cours de cette même journée. Cependant, je peux continuer à pêcher d'autres espèces pour lesquelles la limite quotidienne de prise n'est pas encore atteinte.

Il faudrait aussi se souvenir de la bonne pratique de remise à l'eau dont je vous ai parlé dans l'édition de l'an passé (voir le lien en bas).

Et n'oublions pas aussi notre objectif à tous :

**Défendre l'intégrité de l'environnement naturel du lac des Piles.**

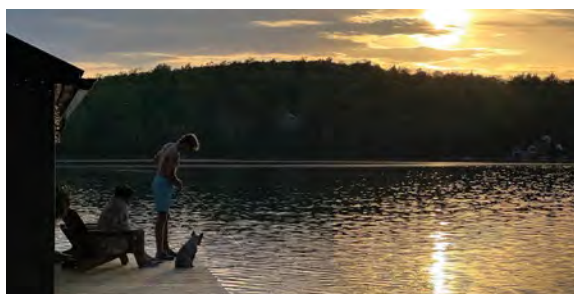
Si vous souhaitez vous exprimer sur la pêche ou d'autres sujets, vous pouvez nous écrire à [info@lacdespiles.org](mailto:info@lacdespiles.org) ou à mon adresse personnelle : [jnbeland@gmail.com](mailto:jnbeland@gmail.com) et on se fera un plaisir de vous répondre.

Je nous souhaite une autre belle saison et surtout soyons prudents sur l'eau.

### Lien utile

Bonnes pratiques pour une pêche responsable | Gouvernement du Québec ([quebec.ca](http://quebec.ca))

[quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/peche-sportive/bonnes-pratiques-interdictions](http://quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/peche-sportive/bonnes-pratiques-interdictions)



## Lavage obligatoire des bateaux avant la mise à l'eau!

Par Joan Hamel



Le lavage des embarcations permet de prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (EEE) au lac des Piles. Les EEE sont introduites dans un milieu qui n'est pas leur milieu naturel, de façon accidentelle ou intentionnelle, par le biais de différentes activités humaines. Au Québec, plusieurs espèces aquatiques envahissantes sont présentes (myriophylle à épi, gobie à taches noires, cladocère épineux, etc.)

Il est donc très important de procéder au lavage de votre embarcation. C'est le seul moyen de prévenir toute contamination et d'assurer la santé du lac et la nôtre.

Une preuve de lavage de votre embarcation doit être présentée lors de la mise à l'eau à la marina ou au Camping de la Baie-Martin. Nous savons aussi qu'il existe des quais de mise à l'eau sur des terrains privés autour du lac, il est donc de votre responsabilité comme propriétaire riverain de vous assurer que chaque embarcation mise à l'eau soit bien nettoyée et que le propriétaire de l'embarcation vous montre la preuve de lavage.

Vous pouvez consulter le dépliant sur le site de la Ville de Shawinigan.

[shawinigan.ca/wp-content/uploads/2021/04/Lavage\\_de\\_bateaux\\_depliant\\_2020.pdf](http://shawinigan.ca/wp-content/uploads/2021/04/Lavage_de_bateaux_depliant_2020.pdf)

Les capsules vidéos sur le code d'éthique disponibles sur le site de la Ville de Shawinigan.  
[shawinigan.ca/services-aux-citoyens/eau/lac-des-piles/](http://shawinigan.ca/services-aux-citoyens/eau/lac-des-piles/)

### Lavage des bateau

[youtu.be/iKfu\\_dsQ\\_2w](https://youtu.be/iKfu_dsQ_2w)

## LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) PEUVENT ÊTRE INTRODUITES DE PLUSIEURS MANIÈRES :

- Les plaisanciers : bateaux, chaloupes, canots, kayaks, moto marines, etc.;
- Les pêcheurs et les chasseurs: bateaux, équipements de pêche et de chasse, seaux d'appâts, etc.;
- Les marchés de l'aquariophilie et de l'horticulture;
- Les hydravions;
- Les plongeurs.

## QUELS SONT LES IMPACTS DES EEE ?

Les EEE causent d'énormes dommages, tant environnementaux qu'économiques, tels que :

- Obstruction des prises d'eau potable;
- Diminution de la valeur des propriétés riveraines;
- Bris sur les embarcations, leurs moteurs, ainsi que sur l'équipement de pêche et de chasse;
- Rétrécissement des voies de navigation et diminution de l'usage des plans d'eau par les usagers.

## RÈGLEMENT

SH-1, titre 10.10, section II

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2019, il est obligatoire de faire laver Toutes les embarcations motorisées ou non motorisées avant leur mise à l'eau au lac des Piles.

Les détenteurs doivent ainsi faire laver leur embarcation dans un poste de lavage certifié par la Ville de Shawinigan et être en possession d'une attestation de lavage valide pour cette embarcation.

Embarcations assujetties au règlement : toute embarcation, motorisée ou non, tels les canots, les chaloupes, les motomarines, les pédalos, les barges, les pontons, les voiliers, les yachts, y compris les remorques qui servent à transporter ces objets.

*Infractions possibles d'une amende  
De 100 \$ à 500 \$*



### SERVICE AUX CITOYEN

819 536-7200

information@shawinigan.ca

[www.shawinigan.ca/lavagebateaux](http://www.shawinigan.ca/lavagebateaux)

## CERTIFICAT DE LAVAGE

- Pour les visiteurs au lac des Piles;
- Émis par un poste de lavage certifié par la Ville;
- Valide 48 heures - renouvelable si l'embarcation ne quitte pas le plan d'eau.

## CERTIFICAT D'USAGER

- Pour les résidents du bassin versant du lac des Piles, les propriétaires et les locataires des propriétés riveraines du lac des Piles;
- Renouvelable annuellement;
- Vignette apposée sur le côté gauche avant de l'embarcation;
- Lavage obligatoire dans un poste certifié par la Ville à la suite de tout séjour sur un autre plan d'eau.

Pour plus d'information  
[www.shawinigan.ca/lavagebateaux](http://www.shawinigan.ca/lavagebateaux)

## 5 ÉTAPES À RESPECTER POUR LES POSTES DE LAVAGE

1. INSPECTER l'embarcation, la remorque et l'équipement;
2. RETIRER la boue, les plantes aquatiques, les débris Visibles et les jeter à la poubelle;
3. VIDER l'eau du vivier, de la glacière, de la cale, etc.;
4. LAYER à la pression;
5. RÉPÉTER avant chaque mise à l'eau.



EMBARCATIONS AU LAC DES PILES

## LAVAGE OBLIGATOIRE



## POSTES DE LAVAGE CERTIFIÉS

Consultez le [www.shawinigan.ca/lavagebateaux](http://www.shawinigan.ca/lavagebateaux) pour connaître les postes de lavage certifiés par la Ville et obtenir leurs coordonnées.

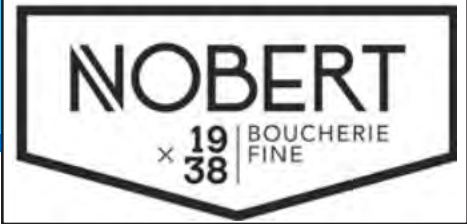
## POURQUOI FAIRE LAYER SON EMBARCATION ?

Le lavage des embarcations permet de prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (EEE) au lac des Piles.

Les EEE sont introduites dans un milieu qui n'est pas leur milieu naturel, de façon accidentelle ou intentionnelle, par le biais de différentes activités humaines.

Au Québec, plusieurs espèces aquatiques envahissantes sont présentes (myriophylle à épi, gobie à taches noires, cladocère épineux, etc.)

# MERCI À NOS COMMANDITAIRES !



## ÉQUIPE HALLÉ-LAROCHE

UNE ÉQUIPE PASSIONNÉE



Émilie Hallé,  
Courtier  
immobilier  
résidentiel

Serge Laroche,  
Courtier  
immobilier

**RE/MAX**  
DE FRANCHEVILLE  
Agence Immobilière  
819.537.5000





VILLE DE  
**SHAWINIGAN**

550, avenue de l'Hôtel-de-Ville  
CP 400  
Shawinigan Qc G9N 6V3  
Téléphone : 819 536-7200  
[www.shawinigan.ca](http://www.shawinigan.ca)

**Michel Angers**  
Maire de Shawinigan




**vincent auto**  
depuis 1924



Patrick Ladouceur

5401, 35<sup>e</sup> Rue  
Grand-Mère, Gc  
G9T 3N6

Info & Réservation : **819 533.4555**  
Télécopieur : **819 533.3959**  
Courriel : [golfsteflore@cgocable.ca](mailto:golfsteflore@cgocable.ca)



**PEPINIERE  
DU PARC**

Renée Soucy, associée  
Conceptrice et responsable de l'aménagement paysager  
[reneesoucy@pepiniereduparc.com](mailto:reneesoucy@pepiniereduparc.com)

819-532-2068  
[www.pepiniereduparc.com](http://www.pepiniereduparc.com)

1311 ch St-Joseph, St-Mathieu-du-Parc, G0X 1N0




**CRÉMERIE  
DE FLORE**

MENU CASSE-CROÛTE  
DISPONIBLE!

À VOUS SERVIR NOTRE  
SUCCULENTE CRÈME MOLLE

Frites maison

ALAFOT

3501, chemin de Ste-Flore, Shawinigan | 819 538-6743 | [www.cremieriedeflore.com](http://www.cremieriedeflore.com)



**MARINA LAC  
DES PILES**

561 CHEMIN DU PORTAGE, SHAWINIGAN, QC  
G9T 0B4  
(819) 533-1014  
[WWW.MARINALACDESPILES.COM](http://WWW.MARINALACDESPILES.COM)



**IG GESTION PRIVÉE  
DE PATRIMOINE**



[EquipeLaForme.com](http://EquipeLaForme.com)



**Milette  
portes-doors**

100, avenue Industrielle  
St-Boniface (Québec) G0X 2L0

1 800 567-2931  
Téléphone : 819 535-5588  
[info@portesmilette.com](mailto:info@portesmilette.com)



**GESTEM**

Pour le meilleur et pour longtemps  
[gerardmilette.com](http://gerardmilette.com)

1745, boul. Trudel Est, St-Boniface (Québec) G0X2L0  
T : 819 535-3325 F : 819 535-0002



**MILETTE  
PORTES ET FENÊTRES**



**le2800  
du parc**

819-538-7000  
[le2800duparc.ca](http://le2800duparc.ca)

HÉBERGEMENT  
RESTAURANT  
SALLE DE RECEPTION  
CORPORATIF

2800, chemin de Saint-Jean-des-Piles  
Shawinigan, Québec  
G0X 2V0

Licence R.B.O. :  
8359-6213-01

**Daniel  
HARDY**

**Construction** 2011

Résidentiel □ Commercial □ Industriel

**(819) 539-3074**



**GARAGE STE-FLORE 1999  
INC**

3320, chemin de Sainte-Flore  
Shawinigan, Québec G9T1A3  
Tél. : 8195382011  
[garagesteflore@hotmail.com](mailto:garagesteflore@hotmail.com)

